

**De :** Sarah Plamondon

**Envoyé :** March 4, 2022 2:58 PM

**À :** JCQ Thierry Potvin ([thierry.potvin@judex.qc.ca](mailto:thierry.potvin@judex.qc.ca)) <[thierry.potvin@judex.qc.ca](mailto:thierry.potvin@judex.qc.ca)>; [jean-pierre.gervais@judex.qc.ca](mailto:jean-pierre.gervais@judex.qc.ca)

**Cc :** [ebeliveau@ccjat.qc.ca](mailto:ebeliveau@ccjat.qc.ca); [tommasel123@gmail.com](mailto:tommasel123@gmail.com); [vassouline@sosavocats.ca](mailto:vassouline@sosavocats.ca); [nboumeftahavocate@gmail.com](mailto:nboumeftahavocate@gmail.com); [meluciegaucher@gmail.com](mailto:meluciegaucher@gmail.com); [nord@ddc.legal](mailto:nord@ddc.legal); [d.creighton@ymavocatsmtl.com](mailto:d.creighton@ymavocatsmtl.com); [a.grey@ymavocatsmtl.com](mailto:a.grey@ymavocatsmtl.com); [l.dahan@ymavocatsmtl.com](mailto:l.dahan@ymavocatsmtl.com); [v.dallaire@ymavocatsmtl.com](mailto:v.dallaire@ymavocatsmtl.com); [a.menard@ymavocatsmtl.com](mailto:a.menard@ymavocatsmtl.com); [frlarose@rbdavocats.com](mailto:frlarose@rbdavocats.com); [Incoupal@gmail.com](mailto:Incoupal@gmail.com); [jacquesstuart@hotmail.com](mailto:jacquesstuart@hotmail.com); [felix.stamand@gmail.com](mailto:felix.stamand@gmail.com); [talbot.v@hotmail.com](mailto:talbot.v@hotmail.com); [ibolduc@desjardinscote.com](mailto:ibolduc@desjardinscote.com); [info@antoniocabral.ca](mailto:info@antoniocabral.ca); [stevehanafi@hotmail.com](mailto:stevehanafi@hotmail.com); [6743@videotron.ca](mailto:6743@videotron.ca); [gfrancoeur@ccjat.qc.ca](mailto:gfrancoeur@ccjat.qc.ca); 'Jean-Bernard Terrisse' <[jberterrisse@ccjat.qc.ca](mailto:jberterrisse@ccjat.qc.ca)>; [infununavik@omcavocats.com](mailto:infununavik@omcavocats.com); 'Yves Ménard' <[yvesmenard@ymavocatsmtl.com](mailto:yvesmenard@ymavocatsmtl.com)>; Christine Renaud <[crenaud.avocate@gmail.com](mailto:crenaud.avocate@gmail.com)>; Nathalie Samson <[nsamson@ccjat.qc.ca](mailto:nsamson@ccjat.qc.ca)>; 'Julie Lorusso' <[jlorusso@ccjat.qc.ca](mailto:jlorusso@ccjat.qc.ca)>; 'David Boudreau' <[dboudreau@ccjat.qc.ca](mailto:dboudreau@ccjat.qc.ca)>; [cneptune@ccjat.qc.ca](mailto:cneptune@ccjat.qc.ca); 'Isabelle Martineau' <[imartineau@ccjat.qc.ca](mailto:imartineau@ccjat.qc.ca)>; 'Émilie Breton-Côté' <[ebcote@ccjat.qc.ca](mailto:ebcote@ccjat.qc.ca)>; [ymasse@ccjat.qc.ca](mailto:ymasse@ccjat.qc.ca); 'Ratha Heang' <[ratha\\_heang@hotmail.com](mailto:ratha_heang@hotmail.com)>; 'Marie-Michelle GRENIER' <[mariemichellegrenier.avocate@gmail.com](mailto:mariemichellegrenier.avocate@gmail.com)>; Caroline Jennis <[c.jennis@outlook.com](mailto:c.jennis@outlook.com)>; Léa Febbraro <[leafebbraro@gmail.com](mailto:leafebbraro@gmail.com)>; [jberterrisse@ccjat.qc.ca](mailto:jberterrisse@ccjat.qc.ca); [g.gosselin@ymavocatsmtl.com](mailto:g.gosselin@ymavocatsmtl.com); Eve Laoun <[ELaoun@makivik.org](mailto:ELaoun@makivik.org)>; [genevieve.lamontagne@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.lamontagne@dpcp.gouv.qc.ca); Véronic Picard <[veronic.picard@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:veronic.picard@dpcp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande d'autorisation présence à distance

Monsieur le juge Thierry Potvin,  
Monsieur le juge Jean-Pierre Gervais,  
Monsieur le juge Richard Meredith,  
Madame la juge Dominique Wilhelmy,

La présente est pour obtenir votre autorisation pour que les avocates et avocats ayant des dossiers à la cour itinérante sur les termes de cour du 28 mars et du 4 avril 2022 au Nunavik soient autorisés, s'ils le désirent, à participer à distance en visioconférence.

Selon le protocole des déplacements en vigueur au Nunavik, toute personne se déplaçant au Nunavik doit faire un test d'auto-dépistage à son arrivée à l'aéroport de même que le mercredi et le vendredi matin. La personne déclarée positive durant un voyage ou qui a été en contact étroit avec une personne positive à l'obligation de s'isoler. Depuis le 28 février dernier, la période d'isolement est passée de 10 à 5 jours pour la personne adéquatement protégée. Toutefois, selon les règles en vigueur de Transport Canada, la personne déclarée positive ne pourra pas voyager avant la 11e journée. C'est donc dire que la personne sera confinée à sa chambre d'hôtel et elle ne pourra pas y sortir pour se faire à manger pendant 5 jours. De plus, advenant que son état de santé se dégrade, elle ne pourra pas compter sur personne et elle sera loin de ses proches.

Nous avons tenté de trouver des solutions afin d'éviter à une personne d'être isolée au Nunavik. Une rencontre a eu lieu le 28 février dernier avec les docteurs Rochette et Tcholakov, madame Sylvain, la bâtonnière du Québec et divers avocats. Le but de cette

rencontre était d'obtenir certaines précisions sur les règles en vigueur et voir l'ouverture de la Régie régionale de la santé du Nunavik face à l'assouplissement de celles-ci.

Lors de la rencontre, nous avons appris que l'exigence d'effectuer des tests rapides sur place sera levée éventuellement, et ce en fonction de l'évolution de la situation au Nunavik. Il est impossible pour la Dre Rochette de nous donner une date. Toutefois, selon la Dre Rochette, la levée de cette exigence ne règle pas tous les problèmes puisque nous sommes toujours à risque de développer des symptômes et de devoir nous isoler. D'ailleurs, on nous a précisé qu'une personne avec des symptômes ne pourrait pas voyager compte tenu des règles de Transport Canada.

Nous avons été informés par le Dr Tcholakov qu'il existait un service au Nunavik offert aux personnes devant s'isoler et que nous pourrions peut-être bénéficier de ce service. Nous sommes actuellement en attente d'un retour des services judiciaires à ce sujet.

La possibilité de nolisier un avion pour ramener l'avocat déclaré positif ou développant des symptômes n'est pas réaliste en raison des coûts potentiels.

Les avocats ne peuvent pas non plus bénéficier du service offert par les services judiciaires aux membres de la magistrature afin qu'un employé du greffe demeure sur place avec la personne déclarée positive.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas de solution concrète de nature à assurer la santé et sécurité des avocates et avocats devant se rendre au Nunavik.

Nous continuons de réfléchir à des pistes de solution afin de retourner le plus rapidement possible au Nunavik afin d'offrir un service de qualité à nos clients.

**Soyez assuré que si des modifications aux règles actuelles sont apportées avant le 14 mars prochain (date à laquelle nous devons faire nos réservations de chambres) ou des solutions trouvées avant cette date (incluant un accord entre les communautés et les services judiciaires qui permettrait aux avocates et avocats de bénéficier d'un service sur place en cas d'isolement) nous nous rendrons à Inukjuak et Kuujuaq même si la présence à distance nous était autorisée par la présente demande.**

Veuillez recevoir mes cordiales salutations.

**Me Sarah Plamondon, représentante de l'AQAAD pour le Nord du Québec**

11, chemin du Roy  
Grondines (Québec)  
G0A 1W0  
Telephone: 418-268-6323

Téléphone : 1-866-683-6323  
Télécopieur: 418-268-4254